



**SEINE
GRANDS
LACS**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

Pour le Président et par délégation
Directrice du développement
et du secrétariat général
Adjointe au Directeur Général des services
Hélène ROUQUIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du Bureau syndical

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019

OBJET :

**CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE
MATERIEL AU PROFIT DE
LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES MORVAN
SOMMETS ET GRANDS
LACS**

L'an deux mille dix-neuf, le sept novembre, les membres du Bureau syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-cinq octobre 2019, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :**Au titre du Conseil de Paris :**

Mme Annick OLIVIER,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. Daniel COURTES, M. Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. Belaïde BEDREDDINE, M. Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme Chantal DURAND, M. Daniel GUÉRIN,

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. Jean-Michel VIART

Etaient absents excusés :

M. David BELLARD, Mme Halima JEMNI

Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

M. Nicolas BONNET-OULALDJ à M. Belaïde BEDREDDINE

Mme Célia BLAUDEL à M. Frédéric MOLOSSI

M. François VAUGLIN à Mme Annick OLIVIER

M. Patrick TREMEGE à M. Daniel COURTES

Nombre des membres
composant le Bureau
syndical.....14

En exercice.....14

Présents à la
séance.....8

Représentés
par mandat.....4

Absents.....2

La majorité des membres étant présente.

2019-11/06

**BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2019**

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL AU PROFIT DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MORVAN SOMMETS ET GRANDS
LACS**

Le Bureau syndical,

VU le rapport de présentation SGL N°2019-42 de M. le Président en date du 7 novembre 2019 ;

VU la demande formulée par la communauté de commune MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS ;

VU le projet de convention de mise à disposition de matériel annexée aux présentes,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Approuve le projet de convention ci-annexé relatif à la mise à disposition, à titre gratuit, de la barge de Pannecière et de sa remorque, au profit de la Communauté de Communes MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS pour une durée de 15 jours, du 16 au 30 novembre 2019.

Article 2 : M. le Président ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Le Président



Frédéric MOLLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis